

**ANNÉE
2016**

Bulletin n° 2

**Date de parution
28 avril 2016**



↳ PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2016

Lors de sa séance ordinaire en date du 14 avril dernier, le conseil municipal a voté le budget prévisionnel 2016 de l'ensemble de ses entités comptables, en y intégrant les comptes de résultats 2015 définitivement arrêtés lors de sa séance du 10 mars précédent.

▶ **LE BUDGET PRINCIPAL M.14 DE LA COMMUNE**

Le budget prévisionnel 2016 soumis à l'approbation du Conseil Municipal s'élève à la somme de 1 182 780,79 € et peut se résumer ainsi qu'il suit :

1) la section de FONCTIONNEMENT, équilibrée à 734 946,43 €, montre qu'au terme des dépenses et des recettes affectées pour un total de 607 500,43 €, on parvient à procéder au virement de la somme de 127 446,00 € qui couvriront partiellement les dépenses d'investissement.

2) la section d'INVESTISSEMENT, équilibrée à 447 834,36 € comprend :

⇒ EN RECETTES

✓ L'affectation de résultats destinée à couvrir le déficit de la section d'investissement 2015	201 098,36
✓ Les opérations d'Ordre de Section à Section (O.O.S.S)	127 446,00
✓ L'intégration du Fonds de Compensation de TVA (F.C.T.V.A) au titre des dépenses réelles constatées sur les programmes d'investissement 2014 (N-2)	37 830,00
✓ Les subventions attendues au titre des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public	71 910,00
✓ La Taxe d'Aménagement du Territoire (Permis de construire et Déclarations Préalables délivrés en zone U du Plan Local d'Urbanisme)	2 500,00
✓ La Taxe d'Aménagement du Territoire et versement pour sous Densité (sur autorisations d'urbanisme autres qu'en zone U)	5 300,00
✓ La subvention du Conseil Général du Pas-de-Calais pour l'achat d'un fonds de livres pour la médiathèque municipale	750,00
✓ Les dépôts et cautionnements reçus (locataires)	1 000,00



⇒ EN DÉPENSES

✓ Reprise du déficit d'investissement 2015	109 843,36
✓ Les restes à réaliser (défense incendie - éclairage public - lave vaisselle pour la salle polyvalente et rénovation du pont au hameau de Béthencourt)	91 255,00
✓ Le remboursement des emprunts (partie CAPITAL seulement, les intérêts étant payés en section de fonctionnement)	48 800,00
✓ Sous total des dépenses obligatoires avant toute nouvelle opération en 2016	249 898,36
✓ La subvention d'équipement au service assainissement collectif	20 000,00
✓ La provision pour le remboursement de caution (locataires)	1 000,00
✓ L'achat d'un fonds de livres pour la médiathèque municipale	1 500,00
✓ Rénovation de l'éclairage public (complément aux crédits inscrits en 2015)	90 000,00
✓ Les travaux de mise en conformité (accessibilité) de la salle polyvalente	29 151,00
✓ La rénovation de la toiture des vestiaires du stade municipal	16 500,00
✓ L'achat de petit matériel divers pour la salle polyvalente	6 000,00
✓ L'achat d'un taille-haie thermique	1 000,00
✓ L'achat d'un radar pédagogique	4 000,00
✓ L'achat d'illuminations de Noël	3 000,00
✓ Le remplacement d'un chauffe-eau, salle polyvalente	1 200,00
✓ Le remplacement d'une pompe de relevage électrique, salle des sports	1 200,00
✓ La migration logicielle des applications informatiques de la Mairie (population, paie, inventaire, emprunts, élections, comptabilité, éditions budgétaires etc ...)	5 000,00
✓ Un programme de réserve foncière	18 385,00

▶ LES BUDGETS ANNEXES

Le budget du **service assainissement collectif** s'élève à la somme de 1 833 224,00 € dont 1 832 394,00 € équilibrent la section d'investissement, et 830,00 € couvrent la section de fonctionnement.

Le budget du **service des eaux** s'élève à la somme de 150 935,04 € dont 136 195,04 € en section d'investissement, et 14 740,00 € en section de fonctionnement.

Après récupération, auprès des services de VEOLIA EAU, de la surtaxe communale d'eau, la Mairie pourra procéder, au titre du présent exercice comptable, à une dotation aux amortissements et provisions de 12 878,23 €.

Le **budget de la salle polyvalente** s'équilibre à la somme de 7 324,07 € pour la seule section de fonctionnement qui le compose.

Enfin, le **Centre Communal d'Action Sociale** voit son prévisionnel s'équilibrer à la somme de 7 135,21 €

↳ PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 8 MAI

Vous êtes cordialement invité(e) à honorer de votre présence la cérémonie commémorative du 71ème anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale qui aura lieu **le dimanche 8 mai 2016** selon le programme suivant :

- ⇒ 11h00 Célébration du souvenir avec la Participation de l'Union Musicale
- ⇒ 11h30 Dépôt de gerbe au monument aux Morts
- ⇒ 11h45 Vin d'honneur, salle polyvalente

↳ MISE À DEUX FOIS DEUX VOIES DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 939

Dans le cadre du projet de mise à deux fois deux voies de la route départementale 939 entre AUBIGNY-EN-ARTOIS et LIGNY-SAINT-FLOCHEL, le département du Pas-de-Calais vous invite à donner votre avis à l'occasion des **3 réunions publiques** prévues :

- | | | |
|---|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| ① | pour la première : | le mardi 17 mai 2016 à 18h00
(salle polyvalente de TINCQUES) |
| ② | pour la seconde : | le mercredi 18 mai 2016 à 18h00
(salle multi-activités d'EVERDOINGT) |
| ③ | pour la dernière : | le mercredi 25 mai 2016 à 18h00
(salle multi-activités d'AUBIGNY-EN-ARTOIS) |

Entre temps, un dossier de concertation sera mis à la disposition du public du 2 mai au 1er juillet 2016 en Mairie de TINCQUES. Plus d'informations à l'adresse www.pasdecalais.fr

↳ À L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour cause de formation professionnelle, l'Agence Postale Communale sera **exceptionnellement fermée au public le mardi 10 mai prochain.**

Pour toute question ou affaire urgente, vous pouvez contacter le bureau de poste d'AVESNES-LE-COMTE (03-21-48-53-88) ou d'AUBIGNY-EN-ARTOIS (03-21-51-97-65)

↳ CONTENEURS À VERRE

A toutes fins utiles, il est ici rappelé que, depuis plusieurs années maintenant, plusieurs conteneurs à verre ont été répartis sur le territoire du centre bourg et des hameaux de manière à faciliter la collecte du verre.

Il est une nouvelle fois fait appel au civisme de chacun d'entre vous pour que le verre à recycler soit déposé à l'intérieur des conteneurs prévus à cet effet, et non pas au pied de ces derniers.

↳ SERVICE DE CANTINE GARDERIE

Deux systèmes d'inscriptions ont été mis en place il y a plusieurs années déjà :

- **Un premier système d'inscription pour le mois civil** : sur le bon de commande distribué par la Mairie, les parents procèdent aux réservations en cochant les dates de leur choix. Cette solution est pratique pour les enfants qui fréquentent la cantine de façon régulière (de 1 à 4 jours / semaine).

Dans ce cas, un bon de commande par enfant concerné doit être déposé en mairie par le soin des parents, **avant la date limite inscrite sur le document.** Dans le cas contraire, aucune dérogation calendaire ne sera acceptée.

- **Un second système de tickets jour** achetés préalablement par multiples de 5. Les tickets de réservation, dûment complétés, doivent être déposés à la cantine avant 9h30, la veille pour le lendemain, le mardi pour le jeudi, le vendredi pour le lundi suivant, selon le règlement opposable en la matière.

Toutefois, à la fin des périodes de vacances scolaires, il convient de déposer les réservations dans la boîte aux lettres de la Mairie (car personnel de service non présent à la cantine)

Attention, ce système de réservation par tickets doit impérativement tenir compte des délais imposés par le prestataire de service (API RESTAURATION) et définis contractuellement entre les deux parties.

↳ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les travaux d'aménagement de la station d'épuration, rue de Béthencourt, ont repris ce mercredi 20 avril pour se terminer courant septembre prochain.

Les particuliers dotés d'une boîte de branchement ne pourront se connecter au réseau d'assainissement des eaux usées qu'après la fin des travaux et la mise en service de cet ouvrage.

La municipalité va prochainement mettre en place un règlement de service avec le SPAC (service public d'assainissement collectif) de la CCA.

L'Agence de l'Eau ne notifiera le montant des aides au financement au SPAC, qu'après la réception des travaux

Une réunion publique destinée aux riverains sera ensuite organisée afin de donner les explications utiles pour les demandes d'aide au financement

Pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau, les particuliers ont le choix soit de les réaliser eux-mêmes, soit de les faire réaliser par une entreprise. Selon le choix du particulier, des devis seront nécessaires pour constituer le dossier de demande d'aide (matériaux ou matériaux + main d'oeuvre)

↳ À VOS AGENDAS

Samedi 21 mai, à 20h00 (salle des fêtes de SAVY-BERLETTE) : concert de printemps de l'Union Musicale de TINCQUES